

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 29 janvier 2025

**DEL\_20250129\_12**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**

**21**

**26**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf janvier,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Projet de  
déclassement du  
domaine public du  
parking Rue Baptiste  
Marcet pour  
changement  
d'affectation et créer  
une station de  
terminus pour les  
bus du projet  
Hélyce+**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE  
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE  
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND  
Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE  
Cécile OLIVIER - Marjorie GARCIA - Jessica NICOLAS - Brieg PICAULT  
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Aurélie LE GUNEHEC

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Benoît PICHARD donne son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Stéphanie BURNEL donne son pouvoir à Laurence DUPONT
- Yannick BEAUVAIS donne son pouvoir à Laurence FREMINET
- Thierno DIALLO donne son pouvoir à Claude AUFORT
- David PELON donne son pouvoir à Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**30 janvier 2025**

Et que la convocation avait été faite le

**22 janvier 2025**

M. Jean Pierre LE CROM a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Terminus Trignac Les Forges de la Ligne 2 du projet Hélyce plus s'implante à l'emplacement du parc de stationnement situé le long de la rue Baptiste Marcet, à proximité de la salle Dulcie September, du plan d'eau L'Emprunt et du parc d'activité Altitude.

Côté pair, la rue Baptiste Marcet longe un parc de stationnement, situé au pied d'un talus planté d'un alignement de résineux et de peupliers, marquant la limite avec le parc d'activité Altitude. Le parc de stationnement est en contre bas d'un bâtiment industriel de l'entreprise IDEA Group, plateforme logistique et site d'emballage au n°4 de la rue Baptiste Marcet.

Côté impair, la rue est constituée d'un ensemble de maisons individuelles, mitoyennes avec étage et de petits collectifs R+2, maisons séparées de la rue par des jardins privatifs et des entrées carrossables.

La sous-station énergie et le bloc sanitaire/repos s'inscrivent dans les futurs aménagements du terminus Trignac Les Forges.

Elle est implantée parallèlement à la rue Baptiste Marcet, au sud de l'actuel parc de stationnement.

### Le projet futur :

La sous-station énergie est un local technique.

Le bloc sanitaire/repos est à l'usage des conducteurs de bus de la Stran.

L'ensemble présente une surface plancher de 20.94 m<sup>2</sup> hors transformateur HTA/BT.

Cette parcelle **AS 37**, faisant l'objet de la procédure de déclassement pour changement d'affectation est représentée sur le plan ci-dessous.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 21 janvier 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1** : d'autoriser la tenue d'une enquête publique préalable au déclassement du domaine public du parking Rue Baptiste Marcet afin de modifier son affectation et procéder à la création d'une station de terminus pour les bus de projet HÉLYce+,
- **Article 2** : Dire que la dépense est prévue au budget de la commune sur l'année 2025,
- **Article 3** : Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à a bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :  
Reçu par M. le Sous-Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT